



Service Enfance Jeunesse
129 Avenue du 11 novembre
34700 LODEVE
Tél : 04 11 95 02 00
enfancejeunesse@lodevoisetlarzac.fr

Le Projet Éducatif Enfance Jeunesse 2022/2026



Communauté de Communes Lodévois et Larzac
1, place Francis MORAND
34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 49 88/ Fax. 04 67 88 90 91
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Table des matières

I. Présentation de la Communauté des Communes Lodèvois et Larzac.....	2
1.1. Son histoire, son territoire.....	2
1.2. Le conseil communautaire.....	3
1.3. Démographie.....	4
1.4. Le contexte territorial.....	4
1.5. Les services à la population.....	4
Dispositifs d'accompagnement des familles.....	5
Structures d'accueils en matière d'éducation.....	5
II. Le Projet éducatif.....	6
2.1. Les intentions éducatives de l'organisateur.....	6
2.2. Les valeurs du service Enfance Jeunesse.....	7
III. Les objectifs éducatifs.....	8
Objectifs 1. Répondre aux attentes et besoins des familles.....	8
1.1. Prendre en compte la situation socio-économique des habitants du territoire.....	8
1.2. Accompagner l'enfant de la naissance à l'âge adulte.....	8
1.3. Assurer une continuité éducative.....	9
Objectif 2. Offrir des temps de loisirs et de vacances.....	9
2.1. Respecter le rythme de vie des enfants et du jeunes durant ses loisirs.....	9
2.2. Permettre la découverte, la rencontre, expérimenter.....	9
2.3 Contribuer à la connaissance, l'accès à la culture.....	9
2.4. Rendre l'enfant/jeune acteur et scénariste de ses loisirs.....	9
Objectifs 3 Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes.....	10
3.1. Favoriser le vivre ensemble.....	10
3.2. Impulser la prise d'autonomie, la responsabilité, le respect.....	10
3.3. Préparer le citoyen de demain.....	10
IV. Les modalités de mise en œuvre.....	10
4. Les moyens.....	10
4.1. Les locaux et le matériel.....	10
4.2. Les moyens humains.....	11
4.3. Les moyens financiers.....	11
4.4. L'organisation des accueils de loisirs.....	12
V. L'évaluation.....	13
Les critères d'évaluation.....	14
Quantitatifs.....	14
Qualitatifs.....	14
VI. Conclusion.....	14

I. Présentation de la Communauté des Communes Lodévois et Larzac

1.1. Son histoire, son territoire

La Communauté de communes Lodévois et Larzac est une communauté de communes située dans le département de l'Hérault et la région Occitanie. Elle fait partie du Pays cœur d'Hérault.

Elle est située dans la vallée de la Lergue ainsi que dans la partie héraultaise du plateau du Larzac.

La CCLL est un établissement public (EPCI) qui regroupe plusieurs communes, et qui exerce en lieu et place de ses communes membres certaines compétences définies dans les statuts de la Communauté de Communes. Au cours des années 1990, autour de la sous-préfecture Lodève et sur la partie héraultaise du plateau du Larzac, se constituent deux communautés de communes : la communauté de communes du Lodévois - Larzac (CCLL) en 1992 et la communauté de communes du Lodévois (CCL) en 1998. Elles fusionnent fin 2008 et intègrent deux communes isolées, Celles et Saint-Michel pour donner la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. La CCLL a été créée en 2009. Elle regroupe 28 communes avec 28 compétences.

1.2. Le conseil communautaire

Présidence Jean Luc Requi, Maire de Saint Etienne de Gourgas. Le conseil communautaire de la Communauté des Communes Lodévois et Larzac est élu pour une durée de six ans. Il se compose de 57 délégués représentant chacun des communes membres et élus pour une durée de six ans.

Commune (N° SIREN)	Population	Nombre de délégués
Celles (213400724)	31	1
Fozières (213401060)	182	1
Lauroux (213401326)	208	1
La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries (213403173)	196	1
Lavalette (213401334)	59	1
Le Bosc (213400369)	1 377	3
Le Caylar (213400641)	465	2
Le Cros (213400914)	55	1
Le Puech (213402209)	251	1
Les Plans (213402050)	293	2
Les Rives (213402308)	149	1
Lodève (213401425)	7 703	21
Olmet-et-Villecun (213401888)	186	1
Pégairolles-de-l'Escalette (213401961)	161	1
Poujols (213402126)	176	1
Romiguières (213402316)	2	1
Roqueredonde (213402332)	212	1
Saint-Étienne-de-Gourgas (213402514)	533	2
Saint-Félix-de-l'Héras (213402530)	36	1
Saint-Jean-de-la-Blaquière (213402688)	645	2
Saint-Maurice-Navacelles (213402779)	195	1
Saint-Michel (213402787)	52	1
Saint-Pierre-de-la-Fage (213402837)	133	1
Saint-Privat (213402860)	415	2
Sorbs (213403033)	37	1
Soubès (213403041)	933	3
Soumont (213403066)	182	1
Usclas-du-Bosc (213403165)	222	1

1.3. Démographie

- Population totale regroupée 15 112 habitants (entre 1999 et 2009 + 2017 hab. pour l'intercommunalité).

Le bourg centre est Lodève, avec 7409 habitants.

- Densité moyenne (hab/km²) 27,25 hab

- Superficie totale 552,50 km²

- Géographie : Localisation de la communauté de communes



Le siège de la communauté de communes est situé à Lodève 34700

Espace Marie-Christine Bousquet, 1 Place Capitaine Francis Morand

Téléphone : 04 11 95 01 40

Courriel : contact@lodevoisetlarzac.fr Site web : <http://www.lodevoisetlarzac.fr>

La Communauté des communes Lodévois et Larzac gère les structures d'accueils éducatifs de l'enfance et de la jeunesse de 0 à 25 ans sur son territoire, à Lodève, Soubès, Saint Étienne de Gourgas, Saint Jean de la Blaquière, le Bosc, Saint Maurice de Navacelles, le Caylar et une garderie municipale à Roqueredonde.

1.4. Le contexte territorial

La population du Lodévois et Larzac présente une pyramide des âges caractéristique des espaces ruraux attractifs : des classes d'âge 0-15 et 30-75 relativement nombreuses et des classes d'âge 15-30 sous-représentées.

Cela suggère donc que le territoire est relativement attractif pour les retraités et les actifs de plus de 30 ans, qu'il conserve une natalité relativement correcte, mais que les jeunes sont amenés à le quitter pour les études ou le premier emploi.

Des communes situées à 45 mn de Montpellier, desservies par l'A75. Ce territoire rural et étendu engendre cependant des difficultés de mobilité. Bien que désormais les lignes de la « draille » d'Hérault transport deviennent des lignes fixes avec des fiches horaires incluant l'offre scolaire qui est ouverte aussi à tous types d'usagers. Les horaires permettent les correspondances avec les bus allant à Montpellier au tarif d'1 euro. Cela permet de lever un frein dans les déplacements (professionnels ou non) des habitants et surtout des jeunes.

Un territoire avec une population précaire avec des problématiques de santé qui affiche des taux de chômage 17 % et de pauvreté supérieure à ceux du département.

Un parc relativement diversifié à l'échelle de la CCLL, mais un peu moins à l'échelle communale. Sur Lodève, un parc dégradé voire insalubre estimé à 641 logements, dont une part de vacances importante (21 %).

Un cadre de vie néanmoins agréable qui permet, entre autres, de pratiquer aussi de nombreuses activités de pleine nature (lac du Salagou, rivière, parc, campagne environnante...).

1.5. Les services à la population

Lodève concentre une grande partie des services à la population dans la Maison des services au public où se trouvent au niveau des partenaires emploi-formation-insertion : PLIE Coeur d'Hérault /Pil'Emploi /APIJE /GEIQ BTP /Actual Intérim Insertion A2I /Cap emploi /Pôle Emploi /Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail /Mission Locale Jeunes /Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) /Point Information Conseil VAE /Conseil Régional Acteurs (VAE) 15 /Le Lieu d'Accès Multimédia.

Des services au niveau de la santé, la PMI, l'agence départementale de la solidarité, une maison de la santé, un centre hospitalier avec un Centre d' Accueil et de Permanences de Soins (CAPS), la clinique du souffle « la Vallonie », des docteurs, des kinésithérapeutes/ des infirmiers...

La ville de Lodève dispose de plusieurs équipements et d'un tissu associatif important avec le service Sports Loisirs et vie Associative. Il est composé de 200 associations sportives, danse, musique, arts et culture, santé et bien-être, formation et éducation, environnement et patrimoine, solidarité et citoyenneté, école de musique.

Le pôle confluence avec la médiathèque et le service Résurgence, le musée, le cinéma permettent une accessibilité aux loisirs et à la culture ainsi qu'aux sports avec une piscine et de nombreux complexes sportifs.

Dans le but d'offrir le service à l'ensemble du territoire, la C.C.L.L conventionne, avec certaines communes, des mises à disposition de locaux, de terrains et d'aires de jeux sportifs et de loisirs.

Accompagnement des familles

Des organismes et des associations

- Un centre intercommunale d'action sociale (CIAS)
- Un centre communal d'action sociale (CCAS)
- Un P.R.E (Programme de réussite éducative)
- Un Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F)
- Des permanences de l'E.P.E (École des parents et des éducateurs)
- Des permanences de la M .D.A (Maison des adolescents)
- Une Politique de la Ville
- Un service Médiation
- Une Maison de l'Enfance et la Jeunesse (MEJ)
- Un réseau parentalité « Parent'aise » qui propose des actions pour les familles
- Association « Terre contact » (Accompagnement à la parentalité)
- Association « La compagnie des jeux » (Ludothèque)
- Association « Hors les murs » (jeux libres en famille : artistiques, manipulation, expérimentation)
- Associations « Grandir ensemble » et « Du cœur à l'éducation » (éducation bienveillante)...
- Association « Terre en partage » (Actions sur le Tri Sélectif et l'utilisation des composteurs)

Structures d'accueils en matière d'éducation

Les écoles :

Un total sur le Lodévois Larzac de 542 maternelles et 924 élémentaires.

✓ Sur Lodève sont implantés pour un total en primaire de 299 élèves.

- 1 collège de 706 élèves
- 1 lycée voie générale et technologique de 1135 élèves
- 3 écoles élémentaires
- 3 écoles maternelles
- 1 école élémentaire privée de 282 écoliers

✓ Sur les autres communes :

- 7 primaires, 1 au Caylar, 1 à Saint Maurice-Navacelles, 1 à Saint-Jean-de-la-Blaquière, 1 au Bosc, 1 à Saint Étienne de Gourgas, 1 à Soubès

- 3 élémentaires, 1 au Rives, 1 à Ceilles et 1 à Saint-Privat
- 1 maternelle à Roqueredonde
- 1 école primaire la calendreta au Bosc de 42 écoliers

Les lieux d'accueils éducatifs et de loisirs

- La Maison de l'Enfance et la Jeunesse est utilisée par 600 familles

Service Enfance Jeunesse 129 avenue du 11 novembre – 34700 Lodève

Tél : 04.11.95.02.00 E-mail : enfancejeunesse@lodevoisetlarzac.fr

Directeur : Olivier BARRE

Directrice adjointe Coordinatrice petite enfance : Bernadette SALVAGNAC

Directrice adjointe Coordinatrice enfance jeunesse : Josselyne DECOR TRAHINE

Au-delà de tous ces services, participer au développement de notre territoire auprès des acteurs économiques contribuent à maintenir la vie dans les campagnes en stimulant le tissu social, associatif et partenarial local en proposant des services adaptés et de proximité. L'enjeu est d'assurer l'égalité du citoyen face aux services publics sur notre territoire rural.

La Communauté des Communes Lodévois et Larzac souhaite que les familles vivent en adéquation avec leur territoire. Les structures du service enfance jeunesse sont implantées, dans la mesure du possible, en fonction des attentes et besoins des familles sur différents villages de la collectivité.

Enfin, sur un territoire, la proposition de telles structures d'accueil pour les enfants et les jeunes joue directement et irrémédiablement sur son attractivité : une politique de maintien des familles ou d'accueil de nouveaux arrivants, viable et efficace, avec des services d'accueil performants.

II. Le Projet éducatif

S'il encadre principalement les temps extrascolaires, le projet éducatif a vocation à créer une véritable cohérence avec les temps scolaires, périscolaires, et les autres temps de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans mais aussi des jeunes adultes, des étudiants, en recherche d'emploi ou de formation, en quête de leur place dans la société.

Le projet éducatif s'inscrit dans un cadre réglementaire (articles R. 227-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles et R.2324-29 du Code de la Santé Publique).

Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il définit avant tout la politique éducative locale mise en œuvre par l'ensemble de la chaîne éducative pour les enfants et les jeunes du territoire fréquentant les différentes structures (0-25 ans).

Il constitue un outil de référence permettant de se projeter dans l'avenir tout en assurant une cohérence dans les choix, les intentions de l'organisateur. Il est formalisé par ce document. L'organisateur y indique de quelle façon il fait le lien avec les structures qu'il organise.

Il définit les objectifs de l'action éducative et donne les orientations à poursuivre dans le projet pédagogique de chaque structure d'accueil. Il a pour finalité que l'enfant et le jeune devienne un adulte autonome, responsable et respectueux.

2.1. Les intentions éducatives de l'organisateur

Les élus communautaires souhaitent répondre aux attentes des familles et poursuivre leur mission en faveur d'une action éducative pertinente et accessible aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans conforme à une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Accueillir des enfants et des jeunes de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. L'enfant et le jeune ont besoin de la confrontation avec d'autres pour construire leur personnalité, comprendre le monde et se préparer ainsi à devenir un adulte actif et autonome.

Être un enfant et un jeune libre et autonome, c'est être capable de prendre des décisions seul et d'en assumer les conséquences. Il n'est de liberté sans responsabilité. Au regard des enfants et des jeunes et de leur territoire, il faut leur offrir la possibilité d'entreprendre, de choisir...

La collectivité souhaite aussi, par l'intermédiaire de la Convention Territoriale Globale (C.T.G), encourager tous nos partenaires à opter pour une politique globale d'éducation.

L'enfance et la jeunesse sont des ressources indispensables pour notre territoire, sources d'avenir et de développement. Il appartient à l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, agents de la collectivité, parents, associations, partenaires, bénévoles...) d'accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils acquièrent de la confiance en eux et qu'ils puissent s'épanouir et s'accomplir pleinement humainement, socialement et professionnellement au sein de notre société.

A côté des vacances familiales, les structures du service enfance jeunesse ainsi que les séjours vacances sur le territoire et hors territoire sont des temps et des espaces porteurs de citoyenneté, de respect de l'autre, de lutte contre les exclusions. Ils sont sources d'éducation, de plaisir, de découverte et de lien social.

Pour que ce vivre-ensemble puisse exister, chaque personne accueillie (enfant, jeune, parent, agent...) doit avoir la possibilité d'être acteur de son passage dans une de nos structures.

2.2. Les valeurs du service Enfance Jeunesse

Bienveillance-Sincérité-Partage-Respect-Liberté

-Est bienveillant·e celui/celle qui veille sur les autres, s'assure qu'ils vont bien et/ou agit de façon à ce qu'ils aillent bien.

-La sincérité quête de l'authentique, du vrai, du naturel, de la franchise dans la relation aux autres.

-Développer la notion de partage au travers différentes relations de communication et de confrontation aux autres, (enfants/enfants, jeunes/jeunes, enfants/jeunes, enfants/jeunes/adultes).

-Respect de soi et respect de l'autre. Le non-respect de soi et de l'autre conduit à la violence, à la destruction, l'intolérance, la discrimination. C'est pourquoi, le respect d'autrui, la politesse, la courtoisie sont des règles de vie à intégrer sur les différentes structures. Respect du cadre de vie et de son environnement.

-Liberté de trouver ses propres réponses faces aux situations. Laisser à l'enfant et au jeune le choix, les aider à faire seul. A l'adulte de l'accompagner dans cet accès à la liberté.

Les finalités

Des enfants citoyens ou des citoyens en devenir...

Des mots clés : Citoyenneté-Sociabilisation-Coéducation-Autonomie

Citoyenneté

Développer la citoyenneté, c'est être apte à s'exprimer, à agir avec les autres et à prendre des responsabilités. Devenir citoyen, c'est engager les enfants/jeunes dans la gestion de la vie du village.

De plus, la citoyenneté apporte un nouveau concept celui d'éco-citoyenneté, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Les enfants/jeunes voient la ville comme un formidable espace de liberté et de modernité. S'il existe un concept auquel les enfants/jeunes sont sensibles, c'est bien celui de la nature.

Par conséquent, l'objectif est de montrer aux enfants/jeunes que leur territoire est plein de richesse et qu'une bonne connaissance de son territoire permet d'y vivre agréablement et d'y prendre des responsabilités. Ainsi, rencontrer et découvrir son territoire, par le biais de projets locaux organisés par le village, semble être une démarche éducative permettant de comprendre son environnement et d'y prendre une place importante.

Sociabilisation

L'objectif est de socialiser l'enfant/le jeune en favorisant le jeu et l'activité qui sont des étapes fondamentales pour son épanouissement. Vivre en groupe répond à certains besoins, en échange de certaines contraintes qu'imposent les temps de rencontre.

Vivre ensemble, c'est exercer cette liberté qui permet à chacun d'exister en tant qu'individu autonome au sein d'un groupe. L'enfant/jeune doit apprendre à exister dans la société, c'est-à-dire à moduler des envies, des plaisirs, des désirs par rapport aux autres.

Accepter de donner un certain nombre de choses, respecter, reconnaître une place à chaque personne dans le groupe. L'éducation doit permettre à l'enfant/jeune de s'adapter au fonctionnement du groupe, mais aussi de trouver sa place dans la société en agissant sur son territoire.

Coéducation

Même si la famille et l'école constituent les deux piliers historiques de l'éducation, elle ne s'y limite pas. Le Projet Éducatif repose sur une démarche éducative partagée entre tous les acteurs qui, par leur métier, leurs activités ou leur engagement associatif, participent à l'environnement social des enfants et des adolescents et, de ce fait, contribuent à leur éducation. Il illustre le principe de la co-éducation autour de valeurs éducatives et d'objectifs partagés sur un territoire.

Les temps en dehors de la famille et de l'école sont des temps importants pour le développement personnel. Les activités exercées sur les temps de loisirs et de vacances enrichissent la personnalité sur le plan social, culturel, éducatif.

Autonomie

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement. Prendre son autonomie, c'est s'éloigner de la dépendance vis-à-vis d'autrui tant au niveau physique et matériel que sur un plan intellectuel et moral. Peu à peu, l'individu va donc développer sa capacité à accomplir tous les actes de la vie quotidienne et à faire ses propres choix, d'être actif dans ses choix et dans ses actes. Pour le développement des enfants/jeunes, il est important qu'ils puissent s'affirmer en tant que personne et être libre d'entreprendre et de choisir.

La notion de « temps libre » sera le fil conducteur afin que l'enfant/jeune puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies.

III. Les objectifs éducatifs

Objectif 1. Répondre aux attentes et besoins des familles

1.1. Prendre en compte la situation socio-économique des habitants du territoire

- Proposer des tarifs accessibles et des solutions aux problèmes liés à des horaires atypiques
- Investir dans des services d'accueil de qualité et de proximité à l'échelle du territoire

1.2. Accompagner l'enfant de la naissance à l'âge adulte

- Instaurer des passerelles inter-structures pour accompagner la transition d'une structure à l'autre : du multi-accueil à l'accueil de loisirs, de l'accueil de loisirs à l'espace jeunes et en guidant le jeune vers les professionnels appropriés
- Proposer des projets pertinents grâce à la professionnalisation des agents

1.3. Assurer une continuité éducative

- Assurer avec bienveillance un rôle éducatif complémentaire de celui de l'école et de la famille
- Mettre tout en œuvre pour pouvoir accueillir, dans la mesure des moyens pourvus, les enfants en situation de handicap ou avec des troubles de santé
- Faciliter l'implication des familles. Développer des actions d'échange, de partage (Portes ouvertes, soirées débat, réunions d'information...)

Objectif 2. Offrir des temps de loisirs et de vacances

2.1. Respecter le rythme de vie de l'enfant/du jeune

- Respecter les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis
- Prendre en compte l'âge, les besoins, les attentes de l'enfant et du jeune où il pourra retrouver :
 - ✓ Le plaisir de vivre selon ses possibilités, son rythme, ses envies et non pas parce que les « savoirs » de tel ou de tel adulte disent que c'est l'heure de ... l'âge de ...
 - ✓ Le plaisir de vivre ses projets et non pas exclusivement ceux que l'adulte a décidé bon pour lui

2.2. Permettre la découverte, la rencontre, expérimenter

- Offrir la possibilité de s'épanouir, de tout simplement s'amuser, de partager des temps et des activités avec des copains, de s'émanciper, de s'ouvrir, de pratiquer la citoyenneté
- Permettre d'acquérir et de développer de nouvelles techniques, savoirs, savoir-faire et des connaissances sur des sujets variés
- Proposer des séjours sur le territoire et hors territoire dans différents domaines

2.3. Contribuer à la connaissance, à l'accès à la culture

- Mettre en place des projets culturels, de découverte du patrimoine et de l'environnement afin que chacun puisse apprécier les richesses de son territoire et au-delà
- Proposer des activités de différents domaines et dans le respect du cadre spécifique notamment pour les activités physiques et sportives
- Développer le tissu partenarial avec les associations locales et en transversalité avec les autres services de la collectivité

2.4. Rendre l'enfant et le jeune acteur et scénariste de ses loisirs

- Prendre en compte la parole et le choix des enfants et des jeunes, les accompagner dans la réalisation de leur projet
- Les impliquer dans une dynamique de projet selon la capacité des tranches d'âges
- Mettre en œuvre une pédagogie qui permette de rendre chacun acteur afin qu'il apporte sa contribution au groupe, à la collectivité

Objectif 3. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes

3.1. Favoriser le vivre ensemble

- Créer des espaces de partage et d'échanges pour développer l'écoute et la solidarité
- Offrir la possibilité de découvrir un environnement nouveau, l'autre, ... vivre une expérience de vie collective enrichissante
- Développer la curiosité, l'ouverture d'esprit au travers des différents temps de la vie quotidienne
- Favoriser la mixité sociale et de genre
- Amener les enfants et les jeunes à comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé : équilibre de rythme de vie, pratiques d'activités physiques et d'activités diversifiées, bonne alimentation, des activités liées au goût, le respect des notions d'équilibre alimentaire...

3.2. Impulser la prise d'autonomie, la responsabilité, le respect

- Rendre l'individu responsable dans toutes ses actions et tous les actes de la vie en collectivité

Il faudra qu'il apprenne à connaître et à accepter :

- L'autre dans ses particularités et ses différences
- Le groupe, son fonctionnement, les règles qui le régissent
- L'environnement, le milieu naturel, le patrimoine

3.3. Préparer le citoyen de demain

- Permettre aux enfants et aux jeunes d'élaborer des projets qui soient utiles pour la collectivité, qu'ils soient reconnus comme entité sociale au sein de leur commune

- Travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations...) afin de contribuer ensemble à la connaissance de notre territoire

IV. Les modalités de mise en œuvre

4. Les moyens

4.1. Les locaux et le matériel

La Maison de l'enfance et la jeunesse

- Un Multi-Accueil de 51 places pour l'accueil collectif dont 8 places en accueil occasionnel et 6 places en accueil familial
- Un R.P.E¹ avec un guichet unique
- Une micro-crèche au Bosc « Les boskinous »
- 9 accueils de loisirs périscolaires (A.L.P) et 2 accueils de loisirs extrascolaires (A.L.S.H) gérées par 10 responsables :
 - 4 A.L.P à Lodève
 - 1 à Premerlet avec un accueil les mercredis
 - 1 à Vinas/Gély
 - 1 multi-sites Fleury/Pasteur avec deux lieux d'accueil
 - 1 muti-sites préadolescents/adolescents dans 3 lieux d'accueil dont un A.L.C (accueils collège/lycée sur des tranches horaires) avec un accueil les mercredis
 - 5 A.L.P dans les autres communes
 - 1 à Saint Jean de la Blaquièrre avec un accueil les mercredis
 - 1 à Soubès avec un accueil les mercredis
 - 1 à Saint Etienne de Gourgas
 - 1 au Bosc
 - 1 multi-sites avec un lieu d'accueil à Saint Maurice de Navacelles et un lieu d'accueil au Caylar ainsi qu'une garderie intercommunale à Roqueredonde
 - 2 A.L.S.H à Lodève
 - 1 A.L.S.H² Premerlet aux vacances des 2 ans^{1/2} à 12 ans
 - 1 A.L.S.H multi-sites aux vacances 11/17 ans
 - Un service médiation à Lodève

¹ R.P.E : Relais Petite Enfance

² A.L.S.H : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Avec tous ces accueils dispersés il faut mettre en place une cohésion et une cohérence entre ces différentes structures. L'aboutissement des buts fixés dépendra de cette synergie.

- Des transports à disposition
 - Trois véhicules 9 places sont un complément de transport lors lieux d'accueil transplantés lors de séjours ou mini séjour et de sorties.

4.2. Les moyens humains

125 agents sont employés au service enfance jeunesse dont 80 agents pour les accueils de loisirs.

Au niveau de l'enfance jeunesse le directeur du service, la directrice adjointe coordinatrice enfance jeunesse, 10 responsables de structure, 70 agents en animation et personnel de service et de cuisine.

- La formation du personnel

Depuis quelques années, la politique de formation dans les accueils de loisirs a été tournée vers les métiers professionnels de l'animation. Aujourd'hui, nous avons dans le service des directeurs.trices titulaires ou en cours de formation B.A.F.D³ et 5 du B.P.J.E.P.S⁴.

Les animateurs sont titulaires du B.A.F.A⁵ ou en cours de formation et/ou possèdent le C.A.P petite enfance.

Le personnel technique est également formé sur l'hygiène et la sécurité alimentaire.

De nombreuses formations permettent au personnel de se perfectionner en continu :

- Des formations en partenariat avec le C.N.F.P.T⁶, les C.E.M.E.A⁷ ; la S.D.J.E.S⁸
- Des formations tout public : Sensibiliser aux problèmes de prévention, de santé, de sécurité et réglementation, d'accueil d'enfants porteurs de handicap, accueil des parents, alimentation, tri et recyclage, hygiène en restauration collective...

4.3. Les moyens financiers

Les principales ressources financières sont les suivantes :

- ✓ Subventions d'investissement, Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hlt, C.A.F...
- ✓ Auto financement C.C.L.L
- ✓ Autres subventions spécifiques au service enfance jeunesse :
 - La participation de la C.A.F Caisse d'Allocations Familiales : signature d'une Convention Territoriale Globale (C.T.G). C'est une convention-cadre politique et stratégique qui permet de mobiliser l'ensemble des moyens de la C.A.F et de la Collectivité territoriale
 - La participation de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) : signature d'une Charte Territoriale des Familles
 - Le Conseil Départemental (C.D34) : signature d'un Partenariat Local d'Actions Jeunesse dans l'Hérault (P.L.A.J.H)
 - La participation des familles selon le barème tarifaire voté en conseil communautaire
 - Des subventions sur des projets spécifiques avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S) etc.

Dotée d'une personnalité morale et financière, la Communauté de Communes élabore et gère son propre budget. La gestion de ses finances suit les mêmes modalités que les communes. La Trésorerie de Lodève est chargée d'en assurer l'application.

³ B.A.F.D : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

⁴ B.P.J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

⁵ B.A.F.A : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

⁶ C.N.F.P.T. : Centre National de la fonction Publique Territoriale

⁷ C.E.M.E.A. : Centre d'Entraînement aux méthodes d'Éducation Active

⁸ S.D.J.E.S : Services Départementaux Jeunesse Engagement et Sport Jeunesse et sport

Afin de pouvoir maîtriser au mieux, pour les dépenses courantes (sorties, achat de matériel pédagogique...), chaque structure possède son propre budget et en assure le suivi. Chaque responsable est régisseur mandataire de façon à pouvoir assurer les dépenses nécessaires. La gestion des dépenses de fonctionnement est réalisée en partie par les responsables des structures et pour l'autre partie, le directeur du service travaille en collaboration avec le service financier de la Communauté de Communes qui en assure le contrôle. L'enveloppe financière est établie en début d'année au moment du vote du budget de la Communauté de Communes. Une régie de dépenses existe pour chaque structure.

4.4. L'organisation des accueils de loisirs

Le règlement intérieur précise l'organisation générale, les horaires d'ouverture, les capacités d'accueil du public, les modalités d'inscription et de réservation, la facturation et les différents modes de règlement. Il indique aussi les obligations réglementaires émanant du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports qui délivre les agréments aux accueils de loisirs.

Les structures respectent les normes d'encadrement fixées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ainsi que celles fixées par les services vétérinaires.

Un plan de maîtrise sanitaire (P.M.S) commun à l'ensemble des structures est mis en place avec des protocoles d'hygiène concernant l'entretien et l'alimentation dans toutes les structures.

En période de crise sanitaire, les recommandations sanitaires en vigueur doivent être strictement respectées. Elles reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles s'articulent avec le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en ce qui concerne la protection de tous dans les écoles, collèges et lycées.

Des conventions de partenariat sont également établies auprès des mairies, d'associations ou d'organismes de formation.

Mission du directeur

Le directeur élabore le budget, veille au bon fonctionnement du service et communique :

- ✓ Auprès du bureau communautaire
- ✓ Auprès du vice-président en charge des ressources humaines
- ✓ Auprès de la direction de chaque structure du service
- ✓ Auprès de son adjointe
- ✓ Auprès de l'ensemble des personnels de son service

L'intérêt est d'analyser l'activité de la structure sur un an et de montrer les écarts constatés par rapport au prévisionnel et à l'année précédente. Ce document doit montrer l'évolution positive ou négative par rapport à l'année précédente tout en tentant d'en expliquer la situation.

Mission de la directrice adjointe

Elle est la coordonnatrice des accueils de loisirs, elle veille à la mise en œuvre du projet éducatif et au bon fonctionnement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Elle s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec le projet éducatif du territoire et de celles des activités par rapport au projet pédagogique de chaque structure.

Elle met en œuvre de projets alimentant le projet éducatif. Elle anime, avec la coordinatrice petite enfance, le réseau local sur la parentalité « Parent'aise »

Elle organise des évaluations qui visent plusieurs points :

- ✓ La communication de l'activité : plannings d'activités de période à période
- ✓ L'organisation de l'équipe encadrante et de la conformité des déclarations

- ✓ Les besoins, point sur les achats et les dépenses
- ✓ La gestion des ressources humaines (recrutements, embauche, plannings, formation...)
- ✓ L'évaluation des objectifs des projets pédagogiques de chaque structure
- ✓ Le suivi du fonctionnement de la structure concernant :
 - Les relations entre la collectivité/le personnel/les familles/les enfants-jeunes/les partenaires
 - Le matériel pédagogique et l'utilisation des locaux
 - Le bon respect des affichages obligatoires
 - La vie quotidienne : respect des horaires, cohérence de la journée type, vie de groupe, etc.

4.5 Les outils de communication

- ✓ Le règlement intérieur, le projet éducatif, les projets pédagogiques
- ✓ Les documents de fonctionnement, programmes, plaquettes d'information, les inscriptions
- ✓ Permanences aux familles, organisation de temps festifs
- ✓ Le site internet, le kiosque famille, la presse locale, la radio, les réseaux sociaux

V. L'évaluation

Les évaluations seront annuelles avec les partenaires institutionnels et les différents acteurs éducatifs. Lors de ces évaluations il faudra se poser les questions essentielles :

Les objectifs ont-ils adaptés aux problèmes posés, au public, au contexte ?

Les objectifs ont-ils été atteints ? Si non, pourquoi ?

Les moyens mis en place ont-ils été satisfaisants ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?

Les objectifs et les actions mises en œuvre dans les projets pédagogiques traduisent-ils les intentions éducatives de l'organisateur ?

L'action a-t-elle un impact au regard des besoins de la société, un impact sur les publics, sur leur comportement individuel et social, sur leurs pratiques ?

Objectif 1. Répondre aux attentes et besoins des familles

- 1.1. Est-ce que la situation socio-économique des habitants du territoire a été prise en compte ?
- 1.2. Est-ce que l'enfant/jeune a été bien accompagné à la naissance et à l'âge adulte si besoin ?
- 1.3. Est-ce que la continuité éducative a bien été assurée ?

Objectif 2. Offrir des temps de vacances et de loisirs

- 2.1. Est-ce que le rythme de vie de l'enfant/du jeune a été respecté ?
- 2.2. Est-ce que les enfants ont pu découvrir, rencontrer, expérimenter ?
- 2.3 Est-ce que les accueils de loisirs ont pu contribuer à la connaissance, à l'accès à la culture ?
- 2.4 Est-ce que l'enfant et le jeune ont été acteurs et scénaristes de leurs loisirs ?

Objectif 3. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes

- 3.1. Est-ce que tout a été mis en place pour favoriser le vivre ensemble ?
- 3.2. Est-ce que tout a été mise en œuvre pour permettre l'autonomie, la responsabilité, le respect ?
- 3.3. Est-ce que les équipes ont bien été dans une démarche éducative pour préparer le citoyen de demain ?

Les critères d'évaluation

Quantitatifs

Les indicateurs

- Quels sont les taux de remplissage des accueils dans les différentes structures et périodes ?
- Quelles sont les régularités des présences par secteur géographique ?

Qualitatifs

Les outils

- Questionnaires qualitatifs auprès des parents, des enfants et des jeunes, des équipes, des intervenants afin d'avoir leur avis personnel
- Bilans des responsables, entretiens avec les acteurs éducatifs, observations de terrain

VI. Conclusion

Le projet éducatif est un outil d'orientation des actions éducatives pour chaque structure d'accueil.

C'est une feuille de route pour le responsable et l'équipe d'encadrement, qui sont chargés de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans un document pédagogique qui définit les points suivants : objectifs fixés, nature des activités, temps d'activités et de repos, participation des mineurs, fonctionnement de l'équipe, locaux utilisés, accueil des enfants portant un handicap, modalités d'évaluation de l'accueil.

Il est aussi un moyen d'informer les familles sur les intentions éducatives et de fonctionnement de la collectivité.

Lors d'une décision importante, il est un repère dans le choix de celle-ci. Enfin, il permet d'organiser et de planifier les intentions éducatives à l'intérieur d'une politique enfance et jeunesse.

Le Projet Éducatif est établi pour une durée de 4 ans. Tout au long de cette période, la situation des enfants, des jeunes et des familles du territoire peut être amenée à évoluer et les priorités d'intervention pourront être complétées ou révisées.

Le

L'ensemble des Élus du conseil communautaire